

l'essentiel des connaissances les plus récentes. Chacun y trouvera ce qu'il cherche, les parents une vision des écosystèmes, les enfants une découverte de la Nature, les habitants de la périphérie les paysages décrits par leurs aînés. En élaborant ces ouvrages, les auteurs ont souhaité que la récompense de l'effort du visiteur soit la rencontre d'une antilope rare à la lisière de la forêt ou d'une mère babouin protégeant avec attention son enfant à l'approche du danger, avant une soirée au village, exaltation de la fête ou quiétude sereine.

**Mots clefs :** Tourisme – Chasse – Perception – Populations locales

**Albert Honloukou : « Pauvreté, communauté et État. Comprendre les enjeux stratégiques pour une meilleure gestion des aires protégées au Bénin »**

Pour lutter contre la dégradation des ressources naturelles au Bénin, les pouvoirs publics ont privilégié jusqu'aux années 1980 l'approche protectionniste intégrale. Cette approche s'est révélée inefficace. La présente étude théorique, qui se base sur la théorie des jeux, souligne la nécessité d'associer les communautés locales, les organisations privées et l'Etat dans une structure de gouvernance des aires protégées qui assure la croissance et une meilleure distribution des revenus. Elle met en évidence l'importance des coûts de développement, de la rentabilité, de la richesse initiale des écosystèmes et des coûts d'exclusion et de gouvernance interne sur la réussite des programmes de développement des aires protégées. Elle montre également explicitement l'impact de la pauvreté, des activités d'opportunité et de la taille des groupements sur la contribution des riverains au développement des écosystèmes protégés.

**Mots clefs :** Gouvernance – Protection intégrale – Théorie des jeux

**Dolores Mireille Houénou Agassounon, Sanni-Yo Doko Allou et Nestor Sopkon : « La gestion de la faune dans les aires protégées du Nord Bénin »**

Le plus grand ensemble d'aires protégées d'un seul tenant du Bénin se situe dans le nord du pays. Il est constitué par le Parc W (563 280 ha), la zone cynégétique de la Djona (115 200 ha) et la zone de chasse de la Mékrou (102 000 ha). Il représente un témoin pour caractériser la biodiversité de l'Afrique soudano-sahélienne. De nombreuses espèces de mammifères, d'oiseaux, d'insectes et de poissons y vivent encore. La végétation de cet ensemble est composée de savanes arbustives, de savanes arborées et de forêts galeries, entrecoupées de prairies inondables et de peuplements de rôniers le long des cours d'eau. On y trouve également des forêts claires et des savanes herbeuses.

La densité croissante de la population humaine dans les zones périphériques est une menace pour les patrimoines faunistique et floristique par suite des activités de chasse, de l'installation des cultures, de la divagation des animaux domestiques, de la transhumance et des feux de brousse.

Certaines espèces animales comme le guépard et le lycaon ont presque disparu. D'autres, comme le cobe des roseaux et le damalisque sont en nette régression. Il devient donc urgent de rendre plus efficaces les stratégies de protection de la faune et de la flore dans ces réserves. Pour ce faire, une meilleure connaissance du fonctionnement et de l'évolution à court, moyen et long termes des écosystèmes est indispensable.

C'est dans cet objectif que des mécanismes de gestion rationnelle des ressources naturelles sont mis en œuvre à travers quelques institutions publiques et projets. Le projet Fed Parc W-Ecopas (Écosystèmes protégés en Afrique sahélienne) a ainsi initié des programmes de recherche, de surveillance continue et de formation.

**Mots clefs :** Gestion de la Faune – Aires protégées – Programme Écopas W

**Cossi Jean Houndagba, Agossou Brice Hugues Tente, Raoul Guedou :**  
« Dynamique des forêts classées dans le cours moyen de l'Ouémé au Bénin.  
Kétou, Dogo et Ouémé-Boukou »

Dans le bassin versant de l'Ouémé, le fleuve le plus important du Bénin, l'administration coloniale a créé plusieurs aires classées. Celles du cours moyen (Kétou, Dogo et Ouémé-Boukou) ont fait l'objet d'une cartographie diachronique au moyen des techniques de la télédétection complétées par des observations et enquêtes sur le terrain. L'interprétation de photographies aériennes entre 1949 et 1998 et l'analyse de relevés floristiques ont permis d'analyser les transformations causées par les activités humaines.

Les premières années après le classement ont été marquées par une amorce de reconstitution de la végétation naturelle du fait de la protection. Mais depuis la sécheresse des années 1970, un afflux massif de colons agricoles et d'éleveurs transhumants, doublé d'un relâchement de la surveillance, a considérablement modifié la dynamique des écosystèmes dont la tendance générale est à la dégradation. Pour freiner ce dangereux recul des espaces boisés, il est nécessaire d'impliquer les populations riveraines dans l'élaboration et la mise en œuvre de plan d'aménagement approprié pour chacun de ces périmètres.

**Mots clefs :** Plan d'aménagement – Population – Cartographie diachronique

**Koffi Hounkpe :** « Recherche de solutions à la suite des conflits autour des aires protégées au Togo »

Avant 1990, les aires protégées ont bénéficié d'une protection intégrale au Togo ; la gestion de ces aires était alors assurée de façon uniquement répressive par l'administration et les populations riveraines ont souffert des procédures de gestion. Les troubles socio-politiques des années 1990 furent marquées par l'envahissement systématique de ces aires protégées par les populations pour se venger de l'administration. Ce fut l'échec des programmes de protection et de conservation des aires protégées. Depuis, le Togo a opté pour une nouvelle stratégie de gestion des ressources naturelles. Les populations locales sont devenues des acteurs clés de protection, de conservation et de gestion des ressources naturelles de leur milieu avec le concours de l'administration.

**Mots clefs :** Administration forestière – Populations locales – Communication – Troubles socio-politiques

Ouvrage issu du séminaire de Parakou (Bénin), 14-19 avril 2003,  
organisé avec le soutien du gouvernement du Bénin, de l'Unesco, de la FAO, de l'IRD,  
de la région Centre (France) et de la Banque mondiale

# **Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ?**

Conservation de la biodiversité  
et développement

---

Éditeurs scientifiques  
Anne Fournier, Brice Sinsin et Guy Apollinaire Mensah

**IRD Éditions**  
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT  
collection Colloques et séminaires  
Paris, 2007

**Secrétariat et mise en forme du texte**

Nathalie Claudé  
Neza Penet  
Anne Mouvet  
Catherine Noll-Colletaz  
Carole Marie

**Traduction**

Deborah Taylor

**Reprise des illustrations**

Christine Chauviat

**Fabrication**

Catherine Plassé

**Maquette de couverture**

Michelle Saint-Léger

*Photo de couverture*

© Julien Marchais, programme Enfants et éléphants d'Afrique – Des éléphants et des hommes « Groupe d'enfants de Boromo en classe Nature, réserve naturelle des Deux Balés, Burkina Faso »

*Photo page 2 de couverture*

© IRD / Jean-Jacques Lemasson – Sénégal. Vol de Sarcelles d'été (Famille: Anatidés, *Annas querquedula*). Première zone humide d'importance au sud du sahara, le parc national des Oiseaux du Djoudj (12 000 ha) est essentiel pour l'hivernage des migrants d'Europe du Nord et d'Afrique de l'Ouest (environ 3 millions d'oiseaux transitent, plus de 400 espèces dénombrées). Classé au patrimoine mondial de l'Unesco (1971) le parc national des Oiseaux du Djoudj compte parmi les premiers parcs ornithologiques du monde.

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2007

ISSN : 0767-2896  
ISBN : 978-2-7099-1634-9